

Le bornage d'Arfons d'après le cadastre de 1834

et quelques autres cartes anciennes*

Les grandes limites extérieures ou intérieures de la commune d'Arfons sont généralement soit naturelles (ruisseaux, fontaines) soit des alignements de bornes et plus rarement des chemins, des fossés et même des « murailles ».

Le plan cadastral (dit napoléonien) de 1834 est le premier vraiment fiable. Il met enfin ordre et clarté dans les distances, les directions, les proportions, les lieux-dits, les chemins et toutes les bornes. C'est le lien idéal entre les cartes anciennes souvent approximatives et les cartes IGN ou les photographies aériennes.

1- Sur les contours extérieurs, le cadastre de 1834 numérote 31 bornes principales (mais, semble-t-il, ces bornes n'ont pas été elles-mêmes gravées de 1 à 31). Entre celles-ci d'autres bornes moins importantes sont signalées. Pour suivre l'idée des géomètres, il faut progresser dans le sens des aiguilles d'une montre.

-En partant de l'Ouest, on trouve la borne n° **1** au dessus du champ de l'Argent (Le Fourtet), à la jonction des 3 communes d'Arfons, de St Amancet et de Dourgne (section A2 du cadastre).

-Un peu plus loin, la borne n°**2**, en limite avec Dourgne, puis les bornes **3, 4, 5** et **6** au niveau de la ferme de Montalric (section A1). En direction du Rouquet, 5 bornes non cotées puis la forêt de La Vialette (commune de Dourgne) limitée d'un côté par le ruisseau de la fontaine des Vaquiès et de l'autre par le ruisseau Rieu Grand (section C3).

-Puis vient la limite avec Massaguel au nord d'Arfons : bornes **7, 8** et **9** au dessus de Vaysette (section C1).

-Ensuite le ruisseau du Sant fait limite avec Verdalle et une partie de sa forêt d'Hautaniboul. Ici, pas de bornes. Mais, arrivé au Cayrol (section D1), les bornes **10, 11** et **12** plus 2 bornes non cotées séparent Hautaniboul

(Verdalle) de Ramondens (Arfons). On touche ici la prestigieuse série des bornes de Prouilhe, étudiée par J. M. Doudiès et Y. Ourliac. La borne n° 12 du cadastre 1834 est la légendaire borne de Miamont avec sa mystérieuse fontaine.

-La bordure Nord d'Arfons (section D1) s'appuie sur la commune des Escoussens en bordure de la forêt de Cayroulet (le bois des Chartreux) : depuis la borne de Miamont jusqu'à l'Alzeau, on voit sur le cadastre les bornes **13** et **14** plus 9 bornes non cotées. Dans ce secteur, elles sont toutes à redécouvrir. Froidour en 1669 ainsi que le plan de 1772 en signalent ici une dizaine.

-A l'Est (section D1), c'est l'Alzeau qui délimite Ramondens et donc Arfons pendant 8,5 Kms. Les cartes anciennes n'y signalent pas de bornes mais les géomètres de 1834 jugent utile pour les limites d'Arfons de noter la borne n°**15** du côté audois de l'Alzeau, en bordure de La Prade.

-Au Sud (section D2), arrivé à la commune de Saissac, on quitte l'Alzeau en suivant les limites de Ramondens vers l'Ouest. On retrouve les grandes bornes gravées de Prouilhe : la superbe borne n°**16** sur le ruisseau de Cantemerle au bord de l'Alzeau puis les bornes **17, 18, 19** et **20** au niveau des Cabanelles et de la Rigole, le long du ruisseau de Cantemerle (asséché en aval de la Rigole). On poursuit entre la Rigole et le ruisseau de la Bergnassonne (lieu-dit La Martellière) avec les bornes **21, 22, 23** et **24** au bord du bois d'Abadie, puis **25** et **26** au niveau du Cammas. De l'Alzeau à la Bernassonne le total est de 9 bornes (sans compter les petites bornes de la Rigole), alors que les plans de 1669 et de 1772 n'en marquent que 4.

-Toujours au Sud (section D2 du cadastre), et toujours en longeant Saissac, on est contre Le Fajal. En 1784, les conclusions du « Mémoire Pour le monastère de Prouilhe Contre le sieur Rodière », nous affirment qu'il n'a jamais été ici planté de bornes, car les limites sont des murailles ou un large fossé. Pourtant, le cadastre de 1834 n'indique pas ces murailles et marque par contre deux bornes n°**27** et **28** (contre le bois Martel) puis un alignement d'arbres remarquables jusqu'au ruisseau de Lauzol et enfin la borne **29** à l'angle supérieur du Fajal.

-On quitte alors les limites de Ramondens (section B2) pour plonger vers le Sor le long du Fajal : borne **30** puis **31** sur le talus du chemin de Saissac à Arfons (cette borne est datée 1810) et enfin une dernière borne non cotée à la source du petit ruisseau qui rejoint le Sor. Il faut noter que le cadastre ne signale pas le rocher gravé d'une grande croix des Hospitaliers de St Jean, aligné entre les bornes 30 et 31.

- Il ne reste plus qu'à contourner la forêt de Sarremegé (section A3) par le Sor au Sud jusqu'à La Forge de La Verrière puis par le ruisseau de Sourette à l'Ouest contre Sorèze. On remonte encore Sourette le long de Sagnebaude et des Bastouls jusqu'à une de ses sources où l'on retrouve la borne n°1 du départ. La boucle est bouclée.

2- Le Bornage intérieur de la commune d'Arfons est particulièrement riche, lié à l'histoire de Ramondens.

-Limitant l'Ouest de Ramondens du reste de la commune, le cadastre de 1834 donne l'alignement des bornes anciennes depuis le haut du Fajal jusqu'au Cayrol (les bornes du Cayrol à Miamont ont déjà été citées en **1-**). On compte 3 bornes jusqu'à La Bousolle (section B2) contre 7 ou 8 dans les plans plus anciens et 15 bornes de La Bousolle au Cayrol, ce qui correspond à peu près aux plans de 1669 et de 1772.

-Dans Ramondens en 1834 (section D2), il n'y a pas moins de 250 bornes post-révolutionnaires, posées à la suite de la nationalisation des biens d'Eglise, pour délimiter des lots revendus à des particuliers :

- . bornes 1 à 60 au Cayrol et à la sagne de Peyre-Blanche reliés par un chemin borné des deux côtés.

- . bornes 61 à 174 pour un vaste terrain en forme de A majuscule, qui inclut Bordeneuve, monte jusqu'à Plaisance, redescend par La Bousolle jusqu'au Fajal, le tout relié par un chemin doublement borné de 175 à 185 (chemin que j'ai souvent entendu appelé « chemin des vaches »).

. bornes 186 à 191 pour un autre chemin doublement borné venant des Escudiers et desservant « l'enclave » du château de Ramondens bornée de 192 à 250.

-Dans Ramondens enfin, le cadastre indique le bornage de la Rigole qui commence à la prise d'Alzeau : bornes en vis-à-vis de 1 à 66 soit 132 bornes, puis dans la boucle de la Martellière, bornes 138 à 148 soit 11 bornes de plus.

-Pour être complet, il faut dire que dès 1837, il fallut rajouter un bornage au sud d'Arfons, en limite de Ramondens avec le bois d'Abadie, le Cammas et le Fajal, avec l'aide du géomètre (Sers) de 1834. Les bornes présentes ont été confirmées et gravées de nouveaux chiffres mais lorsque le bornage n'avait jamais été placé (c'est-à-dire le long des « murailles » et fossés du Mémoire de 1784), on a planté des piquets numérotés auxquels on a substitué plus tard des bornes de même numérotation. Ainsi, la délimitation de 1837 ajoute 7 bornes contre le bois d'Abadie, 9 bornes au Cammas et 7 bornes contre le bois Martel du Fajal. (En marge de cette étude, je signale qu'en 2012, l'ONF a eu un doute sur ses limites avec moi-même au Fajal et nous avons convenu de la pose d'une nouvelle borne le long du rec de Lauzol, en béton très contemporain ; l'Histoire ne cesse de se répéter).

-En dehors de Ramondens, le cadastre 1834 indique 11 bornes séparant la forêt de Sarremegé de Sagnebaudou et Sagnebaude (section A3), 12 bornes entre la forêt de Sagnebaude et les terres des Bastouls, 3 bornes près de Bouissou, 3 bornes entre le Cros et Faury (section C3), et 5 bornes entre Faury et les Gaillards.

Au total, plus de **500** bornes en 1834 sur la commune d'Arfons, dont 48 sur ses limites avec les autres communes. Rien que pour Ramondens, on dénombre 49 bornes sur les limites anciennes du Monastère de Prouilhe, 250 bornes post-révolutionnaires, plus les 142 bornes de la Rigole et le complément des 23 bornes de 1837.

François Gabolde

- *Cadastre d'Arfons 1834 (terminé sur le terrain en 1833), visible à la mairie ou en ligne sur le site des Archives Départementales du Tarn.
- *Plan géométrique de la forêt de Ramondens appartenant au royal monastère de Prouilhe, 1772.
- *Plan et figure géométrique du bois et forêt de Ramondens à madame de Prouilhe, Froidour, 1669.
- *Mémoire, Pour le Monastère de Prouilhe , Contre le Sieur Rodière, 1784.
- *Délimitation de la forêt de Ramondens, 1837, A D Tarn.

Novembre 2013